

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 17 septembre 2007, à 20h00, au Club Nautique St-Louis, 360, Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph (Québec).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ABSENCE MOTIVÉE: Monsieur Michel Croteau, conseiller

Ouverture de la séance

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard, déclare cette séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et aux citoyens présents.

7617- Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 17 septembre 2007 en ajoutant les points suivants:

- Rapport de la directrice générale;
- Aménagement du terrain de soccer;

7618 - Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 20 août 2007

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 20 août 2007, tel que rédigé.

7619 – Acceptation des listes et rapports mensuels

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois d'août 2007;
- Réconciliation bancaire au 31 août 2007;
- Rapports budgétaires pour le mois d'août 2007.

7620 – Certificats de crédits disponibles

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 2007-223 à 2007-248 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

7621 - Rapport de l'inspecteur

Monsieur Denis Bourgault dépose son rapport pour le mois d'août 2007. Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois d'août 2007.

7622 – Subvention pour la revégétalisation des rives en 2008

Monsieur O'Donnell Bédard mentionne qu'une cinquantaine de citoyens ont procédé à la revégétalisation des rives de leur propriété et ont ainsi pu profiter de la subvention offerte par la municipalité. Cependant plusieurs citoyens n'ont pu obtenir les services de Monsieur Thiffault et craignent de ne pouvoir faire exécuter leurs travaux cet automne. En conséquence, il faudrait prévoir au budget 2008 la reconduction des subventions pour la revégétalisation des rives.

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil reconduise l'octroi de subventions pour la revégétalisation de rives pour l'année 2008.

7623- Travaux d'aménagement sur la rive sans permis au 486, Chemin Thomas Maher

Monsieur Denis Bourgault remet aux membres du Conseil des photos d'un quai qui a été construit sur la rive avec différents trottoirs pour s'y rendre. Le Comité d'urbanisme a étudié ce dossier et fait les recommandations suivantes:

- 1) Le propriétaire a érigé cette construction sans permis et est donc passible de l'amende minimale de \$100.00;

- 2) Le Comité recommande que le terrain soit réaménagé de façon à éviter l'érosion dudit terrain;
- 3) Il faudrait enlever l'escalier et le remplacer par des pas chinois.

Il est proposé par Monsieur Jacques Coulombe, appuyé par Monsieur Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les recommandations du Comité d'urbanisme et autorise Monsieur Bourgault à lui transmettre une lettre en ce sens.

7624 – Demande de dérogation mineure au 906, Chemin Thomas Maher.

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Boivin, appuyé par Monsieur Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte de la demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 906, Chemin Thomas Maher, Lac St-Joseph et compte tenu qu'il serait difficile de placer cette remise ailleurs et qu'une lettre du voisin immédiat de ce propriétaire a été produite confirmant que ça ne lui occasionnait aucun problème, ce Conseil autorise par conséquent la secrétaire-trésorière à publier ladite dérogation mineure dans le journal Le Courrier de Portneuf.

7625 – Demande de dérogation mineure pour le 558, Chemin Thomas Maher

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Boivin, appuyé par Monsieur Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte de la demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 558, Chemin Thomas Maher, Lac St-Joseph et permet l'érection de la plate-forme tel que soumis.

Ce Conseil autorise par conséquent la secrétaire-trésorière à publier ladite dérogation mineure dans le journal Le Courrier de Portneuf.

7626 – Demande d'autorisation pour un bâtiment non résidentiel

Monsieur Bourgault explique aux membres du Conseil qu'une demande a été faite pour construire un petit pavillon sur une propriété en bordure du lac, qui appartient à plusieurs copropriétaires. Ceux-ci aimeraient construire un petit pavillon avec une salle commune, une toilette etc. Après consultation auprès du Comité d'urbanisme, il appert que cette construction serait permise puisqu'il s'agirait là d'un bâtiment complémentaire et que ce terrain ne sera jamais vendu à un particulier puisque ça prendrait le consensus de tous les propriétaires.

7627 – Rapport sur l'inspection des installations septiques

Monsieur Bourgault mentionne que près de la moitié des propriétaires ont transmis copie de leur facture de vidange des fosses septiques. Il y en a encore plusieurs cependant qui ne l'ont pas fait et il est recommandé de transmettre, par lettre recommandée, à chacun des propriétaires qui n'a pas transmis la preuve de la vidange de sa fosse septique, un avis rappelant qu'à compter du 1^{er} décembre 2007, ils seront en infraction et passibles d'une amende minimale de \$500.00;

7628 – Rapport de la directrice générale

Madame Viviers mentionne que suite à la publication du nouveau journal, plusieurs personnes ont communiqué avec la ville pour communiquer leur satisfaction suite aux améliorations apportées.

Madame Viviers mentionne également que plusieurs personnes ont fait des réservations pour la vente de cèdres qui aura lieu samedi prochain en avant-midi au Club Nautique; il y en a encore de disponibles pour ceux qui seraient intéressés.

En ce qui concerne les travaux au Club Nautique, ils sont commencés et devraient être de l'ordre de \$4000. à \$5000. Il faut solidifier la base et le mur qui donne sur le lac. C'est la compagnie D.R.Y. qui effectue les travaux.

7629 – Aménagement du terrain de soccer

L'aménagement du terrain de soccer commencera sous peu suite à la subvention de \$16000. que nous avons reçue du ministère du Loisir et des Sports. Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que les travaux soient confiés à l'entreprise Raymond Robitaille Excavation pour un montant d'environ \$15,000. taxes incluses.

7630 – Période de questions

Un citoyen s'interroge à savoir si les communautés religieuses qui sont propriétaires au lac paient les mêmes taxes que les autres citoyens ou si elles en sont exemptées. Madame Viviers répond que les communautés religieuses paient le même taux de taxation que tout citoyen sauf dans les cas où les taxes seraient au-delà de \$1,00 du \$100. d'évaluation, elles ne paieraient pas plus que \$1,00 du \$100. d'évaluation.

7631 - Levée de la séance

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 20h45.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire